

Le Mot
du Président
de la

CAVP

RETRAITE DES PHARMACIENS LIBÉRAUX

Juillet 2014



© B. Runtz / CAVP

**La retraite des pharmaciens est entre nos mains.
Demain, elle sera peut-être entre les vôtres...**

En février 2015, parmi les 43 administrateurs du Conseil de la CAVP, 19 seront à renouveler. Certains solliciteront la prolongation de leurs fonctions. Tous se soumettront à vos suffrages pour un mandat de six années.

Par votre vote, vous leur confierez votre retraite, les choix qu'ils devront faire pour l'avenir, pour préparer près de 28 années de revenus, temps moyen de notre période d'après-activité.

Ils auront à prendre en compte les paramètres nouveaux d'une profession en perpétuelle évolution et, parfois, l'incertitude de revendre les officines ou les laboratoires d'analyses médicales au prix espéré.

Ils devront adapter les équilibres de la retraite à une espérance de vie de plus en plus longue : 30,5 années en moyenne pour une femme âgée de 60 ans en 2013 !

Ils devront enfin expliquer à nos confrères que la phrase si souvent entendue « la retraite, on la paie, mais on ne la touchera jamais » ne s'applique pas aux pharmaciens :

- parce que notre régime complémentaire par répartition a des réserves pour un équilibre jusqu'en 2040. Ce sont les pharmaciens qui les ont constituées. Il appartiendra aux Conseils futurs de prendre les mesures pour prolonger la solvabilité du régime,
- parce que la part la plus importante de notre régime complémentaire est gérée en capitalisation, c'est-à-dire de façon totalement indépendante de la démographie professionnelle.

Ce sont ces régimes que les administrateurs ont pour mission de faire vivre et évoluer.

La retraite des pharmaciens libéraux est entre nos mains. Demain, elle sera peut-être entre les vôtres. C'est à la fois une grande chance et une lourde responsabilité. Qui mieux que nous sait ce qui est possible et souhaitable pour nos confrères, pour leur avenir, pour le nôtre.

La mission est passionnante, même si elle est complexe. Il est dans l'intérêt de l'institution d'avoir des administrateurs qui pourront siéger longtemps au Conseil pour maîtriser parfaitement la technicité des sujets qui y sont traités.

La CAVP a donc besoin de candidats jeunes ayant devant eux de nombreuses années d'exercice. Ils viendront par leur présence construire l'avenir d'une institution que beaucoup de Libéraux nous envient.

Soyez candidate, soyez candidat et même si vous ne l'êtes pas, votez !

Bien confraternellement,



Bernard LAGNEAU
Pharmacien à Genlis
Président de la CAVP

POUR NOUS JOINDRE

CAVP
45, rue de Caumartin
75441 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 66 90 37
Fax : 01 42 66 25 50
Courriel : cavp@cavp.fr



CAVP
Caisse d'assurance vieillesse
des pharmaciens